

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON LES MONTS D'AUNAY**

Commune de
HOTTOT-LES-BAGUES

Date de Convocation : 25/02/2025

Date d’Affichage : 11/03/2025

**Nombre de Conseillers : 11
En Exercice : 11**

**Présents : 11
Votants : 11**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, Le 04 mars, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de HOTTOT-LES-BAGUES, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de :
Madame Colette ORIEULT, Maire

Etaient Présents :

Roger BARBANCON, Sylvain DEQUAINDRY, Adjoints
Corinne COSNEFROY, Lydie DESDOUETS, Angélique GALLET, Annick MESLIN, Conseillères
Daniel BRIAND, Julien GRIPPON, Denis LE GOUPIL, Jérôme MORIERE, Conseillers

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Annick MESLIN,

OBJET

- **Travaux d’effacement de réseaux avec le SDEC Energie, chemin du calvaire, rue du Père Bousso et rue de l’église pour partie - révision de la participation communale**
- **Lotissements**
- **Budget 2025 – projets de travaux**
- **Questions diverses**

Madame le Maire ouvre la séance en saluant les membres présents. Mme Annick MESLIN est élue secrétaire de séance conformément aux dispositions des articles L. 2541-6 et L.2541-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire poursuit en constatant le quorum et aborde l’ordre du jour.

DM2025.03.04-1

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance ordinaire et des délibérations du Conseil Municipal du 15 janvier 2025.

N°	Objet	Décision
DM2025.01.15-1	Conseil Municipal – Adoption du PV précédent	Adoptée
DM2025.01.15-2	Travaux coeur de bourg – choix de l’entreprise	Adoptée
DM2025.01.15-3	Travaux coeur de bourg – demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux réaménagement, la mise en sécurité et l’embellissement de la traversée du bourg de Hottot-les-Bagues, sur la RD9	Approuvée
DM2025.01.15-4	Travaux coeur de bourg – convention de Maitrise d’ouvrage	Approuvée

DM2025.03.04-2

TRAVAUX D’EFFACEMENT DE RESEAUX AVEC LE SDEC ENERGIE, CHEMIN DU CALVAIRE, RUE DU PERE BOUSSO ET RUE DE L’EGLISE POUR PARTIE - REVISION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération DM2022.12.03-3 portant sur la réalisation des travaux d’effacement de réseaux rue du Père Bousso, chemin du calvaire et rue de l’église pour partie. Elle ajoute que le SDEC Energie lui a fait parvenir son étude définitive constatant une hausse significative du coût global des travaux et, surtout, de la participation communale initialement estimée à 73 700.00€ et rapportée à 106 809.13€. Elle indique que le SDEC Energie explique cette augmentation par :

- La nécessité de réaliser la majorité des terrassements sous chaussée,
- L'augmentation du périmètre de la basse tension de 30ml
- La prise en compte de 4 mâts supplémentaires d’éclairage public conformément à l’étude d’éclairage, notamment pour le chemin du Calvaire,
- L'évolution du bordereau des prix entre 2022 et 2025.

Le coût des travaux d’effacement étant modifié, Mme Le Maire sollicite le Conseil pour délibérer de nouveau.

Le coût total de cette opération est estimé est de 247 035.83€TTC.

Le taux d’aide sur le réseau de distribution électrique est de 50%, sur le réseau d’éclairage de 50% (avec dépenses prise en compte plafonnée à 75.00€ par ml de voirie) et 50% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 106 809.13€ selon la fiche financière présentée au Conseil Municipal - déduction faite des participations mobilisées par le SDEC Energies.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à sa demande.
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange
- Prend acte que le SDEC Energie est propriétaire du génie civil de télécommunication,

- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation soit :
✓ En une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 6 175.90€.
- Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

DM2025.03.04-3

LOTISSEMENT

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres donnés par l'aménageur actuel, M. Hallet (Terrabat), afin de permettre une étude de la possibilité de reprendre les lotissements au nom de la commune.

Elle indique qu'il faudrait reprendre les études effectuées par le lotisseur pour un montant de 50 000€ afin de ne pas avoir à les refaire et ainsi gagner du temps. D'autant que les permis d'aménager ont déjà été déposés et accordés. A cela, il faut ajouter le coût des travaux, la maîtrise d'œuvre, le prix du terrain déjà financé.

Le Maire estime que la vente des terrains pourrait être réalisée aux alentours de 97€ le mètre carré. Elle préconise de commencer par un lotissement, le Clos Paulmier.

Après en avoir entendu et débattu, le Conseil Municipal décide à neuf voix pour et deux abstentions (Mme Angélique GALLET et M. Roger BARBANCON) de reprendre les lotissements au nom de la commune. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tous documents afférents.

DM2025.03.04-4

BUDGET 2025 – PROJETS DE TRAVAUX

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux en cours de réalisation sur la commune et indique les résultats de clôture de l'exercice 2024 qui peuvent se résumer ainsi :

Fonctionnement : +988 176.24€ (résultat de l'exercice +117 779.97€)
Investissement : + 189 176.95€ (résultat de l'exercice +44 823.40€)

Elle propose l'inscription au budget 2025 des travaux suivants :

En dépense

♦ Cœur de bourg 695 000.00€

♦ Travaux voirie - délégation du département	24 691.00€
♦ Extincteurs	1 300.00€
♦ Columbarium	3 600.00€
♦ Pluvial Ourville	4 476.00€
♦ Pluvial le Vesque	5 040.00€
♦ Travaux voirie - délégation de STM	2400.00€
♦ Peinture extérieure logement	2 358.00€
♦ Étude pont	4 416.00€
♦ Travaux pont	120 000.00€
♦ Carrelage salle des fêtes	32 000.00€

En recette

♦ Subvention de la Région	46 245.00€
♦ DETR	89 078.00€
♦ APCR	150 000.00€
♦ Amende de police	40 000.00€
♦ Remboursement délégation département	24 691.00€
♦ Remboursement délégation STM	2 400.00€

Le Conseil Municipal approuve ces inscriptions à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

DM2025.03.04-5

TRAVAUX SALLE DES FETES - CHOIX DE L'ENTREPRISE DE CARRELAGE

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la réalisation du carrelage dans la salle des fêtes en imitation parquet qui se résument ainsi :

♦ EURL Walter Jaquet	26 633.70€HT	31 960.44€TTC
♦ Chesnel Bâtiment	26 878.93€HT	32 254.72€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, décide de retenir l'entreprise Walter Jaquet pour la réalisation de ces travaux.

DM2025.03.04-6

SERVICE ASSAINISSEMENT – RPQS 2023

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DM2025.03.04-7

ETUDE DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DU PLUVIAL

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un devis du cabinet d'étude DAMONA de St Philbert, dans l'Orne, qui estime le coût de l'étude diagnostic de l'assainissement et du pluvial à 10 675.00€HT soit 12 810.00€TTC. Elle ajoute qu'elle est en attente d'un deuxième devis qui ne devrait plus tarder. Elle sollicite le Conseil pour l'autoriser à choisir la meilleure offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, autorise le Maire à retenir l'offre la mieux disante. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tous documents afférents.

DM2025.03.04-8

CONTROLE TECHNIQUE DES POINTS D'EAU INCENDIE – CONVENTION SDIS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrôle technique des points d'eau incendie (PEI) tel que bornes incendie, citerne et bache, est nécessaire. Elle a sollicité un devis auprès du SDIS pour la réalisation de ce contrôle qui lui a indiqué que les contrôles des différents équipements font l'objet de forfait :

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| • Poteau ou bache | 50.00€ |
| • Point d'eau naturel ou artificiel | 100.00€ |

Elle précise qu'il y a 5 bornes incendie, 2 citernes avec bornes et une bache sur terrain privé conventionné avec la commune à contrôler ce qui représente un coût de 400.00€. Elle ajoute que pour bénéficier de ce service, il y a lieu de signer une convention relative à la réalisation par le SDIS du Calvados des opérations de contrôle technique des points d'eau incendie publics (et privé conventionnés).

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, approuve ce contrôle et mandate le Maire pour effectuer les démarches afférentes et l'autorise à signer les documents ad hoc.

DM2025.03.04-9

MISSION ASSEMBLEE DES MAIRES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle s'est inscrite au salon des collectivités 2025 qui aura lieu le 03/04/2025 à Cabourg. Elle demande la prise en charge du repas du midi qui s'élève à 45.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, approuve à l'unanimité.

DM2025.03.04-10

NAISSANCE SUR LA COMMUNE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une naissance a eu lieu au sein de la commune le 28/01/2025. Elle rappelle que la petite Marion est née également sur la commune le 05/01/2023 mais qu'auparavant, il faut remonter jusqu'en avril 1985 pour avoir une naissance à Hottot-les-Bagues.

Devant la rareté de l'évènement, elle propose au Conseil Municipal d'offrir à la petite Léa, une carte cadeau.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et décide d'accorder 50.00€ en carte cadeau, à dépenser dans le magasin « Les joies à bisous » de Villers Bocage.

EVENEMENT A VENIR

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un spectacle jazz dans les près aura lieu dans la salle des fêtes communal le vendredi 28 juin à 21h00 avec la pianiste Perrine MANSOY

Après en avoir délibéré l'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h00

Nous, Colette Oriault, Maire ; Annick MESLIN, Secrétaire de séance,
Clôturons et arrêtons la séance du 4 mars 2025

N°	Objet	Décision
DM2025.03.04-1	Conseil Municipal – Adoption du PV précédent	Adoptée
DM2025.03.04-2	SDEC Energie – effacement des réseaux chemin du calvaire, rue du Père Bousso et rue de l’église pour partie	Adoptée
DM2025.03.04-3	Lotissements – reprise des deux lotissements au nom de la commune	Approuvée
DM2025.03.04-4	Budget 2025 – projet de travaux	Approuvée
DM2025.03.04-5	Travaux salle des fêtes - choix de l’ets de carrelage	Approuvée
DM2025.03.04-6	Service assainissement – RPQS	Adoptée
DM2025.03.04-7	Étude diagnostic de l’assainissement et du pluvial	Adoptée
DM2025.03.04-8	Contrôle technique des PEI – convention SDIS	Approuvée
DM2025.03.04-9	Mission assemblée des Maires – remboursement repas	Approuvée
DM2025.03.04-10	Naissance sur la commune – carte cadeau	Approuvée

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS LE 04 MARS 2025

Mme Colette ORIEULT
M. Roger BARBANCON
M. Sylvain DEQUAINDRY
M. Daniel BRIAND
Mme Corinne COSNEFROY
MME LYDIE DESDOUETS

MME ANGELIQUE GALLET
M. JULIEN GRIPPON
Mme Annick MESLIN
M. DENIS LE GOUPIL
M. Jérôme MORIERE

LE MAIRE,
COLETTE ORIEULT

LE(S) SECRETAIRE(S) DE SEANCE,
MME ANNICK MESLIN